

ATTESTATION DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE JOURNEE FAMILIALE INDIVIDUELLE

DATE DE LA SORTIE :/...../.....

NOM DU PARC D'ATTRACTION OU DU MUSEE :

Merci de joindre les billets d'entrée

NOM PRENOM DE L'ADHERENT :

Service ou établissement :

N° Poste/téléphone :

accompagné du conjoint :

et/ou des enfants (prénoms et dates de naissance) :

.....

.....

Montant total acquitté :

Prix billet adulte : Prix billet enfant :

Je reconnais ne bénéficier d'aucune participation financière

Fait à

(signature de l'adhérent)

Rappel du chapitre XIII du règlement intérieur :

La prestation financière du COS est accordée 2 fois par an aux adhérents et ayants-droit qui entreprennent une sortie familiale à titre individuel (hors concert, spectacle, théâtre) les conditions suivantes :

- l'adhérent principal doit participer personnellement à la sortie,
- la sortie doit avoir lieu en France métropolitaine y compris la Corse,
- le COS prend en charge 40 % du montant des billets d'entrée (un billet dont le montant est égal ou supérieur à 8 €) et ceci 2 fois par an,
- le remboursement se fera sur la base d'un minimum de 8 € avec un maximum de 40 € par billet,
- le déplacement et l'hébergement sont exclus de cette prestation,
- les spectacles sont exclus de cette prestation,
- en cas de billet pour un week-end, la prestation sera équivalente à 2 sorties,
- le remboursement ne pourra se faire que sur justificatif indiquant clairement le montant de la prestation.
- Lorsque des billets proviennent d'une sortie organisée ou proposés par le COS avec une participation (concerts, spectacles ou événements sportifs), il n'est pas possible de «représenter» ces billets en vue d'obtenir une participation supplémentaire.

Partie réservée au secrétariat du COS

Montant de la participation : x 40 % =

Régulé par virement du/...../.....